

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00890 Numéro SIREN : 519 567 762 Nom ou dénomination : 911

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2023 sous le numéro de dépôt 4212

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	324 647	81 800	242 847	59 293
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	38 543	38 543		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	40 021	26 771	13 249	18 838
Autres immobilisations corporelles	391 649	93 746	297 904	144 665
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	153		153	153
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	62 418		62 418	55 935
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	857 430	240 860	616 570	278 883
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 347 261		1 347 261	1 017 768
Avances et acomptes versés sur commandes	101 891		101 891	134 734
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	194 831	17 378	177 453	208 682
Autres créances	346 849		346 849	316 707
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	610 144		610 144	1 461 990
Charges constatées d'avance (3)	8 272		8 272	23 377
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 609 248	17 378	2 591 870	3 163 257
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 466 678	258 238	3 208 440	3 442 140
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation	10 000	10 000
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	988 397	575 568
Autres réserves		
Report à nouveau	305 977	698 544
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 404 375	1 384 111
TOTAL CAPITAUX PROPRES		
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	20 000	50 000
Provisions pour charges	20 000	50 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 307 524	975 119
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	41 134	61 612
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	143 070	427 707
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	249 182	474 338
Dettes fiscales et sociales	3 803	59 730
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 545	
Autres dettes	29 808	9 523
Produits constatés d'avance	1 784 065	2 008 029
TOTAL DETTES		
Ecart de conversion passif	3 208 440	3 442 140
TOTAL GENERAL		
(1) Dont à plus d'un an (a)	888 486	881 208
(1) Dont à moins d'un an (a)	895 579	1 126 821
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	191 234	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ANNEXE

2

Désignation de la société : SASU 911

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 3 208 440 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 305 977 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n° 2020-09 du 04 décembre 2020 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	133 921	229 269		363 190
Immobilisations incorporelles	133 921	229 269		363 190
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 405	616		40 021
- Installations générales, agencements aménagements divers	121 957	159 648		281 605
- Matériel de transport	12 338			12 338
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 458	26 248		97 707
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	245 157	186 512		431 670
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	153			153
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	55 935	6 483		62 418
Immobilisations financières	56 087	6 483		62 570
ACTIF IMMOBILISE	435 165	422 264		857 430

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports	229 269	186 512	6 483	422 264
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	229 269	186 512	6 483	422 264
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	74 627	45 716		120 343
Immobilisations incorporelles	74 627	45 716		120 343
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 566	6 205		26 771
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 004	10 622		34 625
- Matériel de transport	2 858	2 468		5 326
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 226	19 568		53 795
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	81 654	38 862		120 517
ACTIF IMMOBILISE	156 282	84 578		240 860

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 612 370 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	62 418		62 418
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	194 831	194 831	
Autres	346 849	346 849	
Capital souscrit - appelé, non versé	8 272	8 272	
Charges constatées d'avance			
Total	612 370	549 952	62 418
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs débiteurs - RRR à rece	7 200
Total	7 200

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 1 000 000 titres d'une valeur nominale de 0,10 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	50 000	5 000	35 000		20 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	50 000	5 000	35 000		20 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			35 000		
Financières					
Exceptionnelles		5 000			

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 784 065 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	191 234	191 234		
- à plus de 1 an à l'origine	1 116 290	268 080	848 209	
	857	857		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	143 070	143 070		
Dettes fiscales et sociales	249 182	249 182		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 803	3 803		
Autres dettes (**)	49 822	9 545	40 277	
Produits constatés d'avance	29 808	29 808		
Total	1 784 065	895 579	888 486	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	350 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	208 829			
(**) Dont envers les associés	40 277			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 40 277 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenu	65 955
Achats matières premières np	122
Intérêts courus	857
Personnel - Dettes provisionnées po	44 165
Personnel - autres charges à payer	4 707
Organismes sociaux - Autres charges	18 678
État - Charges à payer	2 802
Divers - Charges à payer	9 116
Total	146 403

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 272		
Total	8 272		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	29 808		
Total	29 808		

911
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 60 Rue de Gaillat,
64990 LAHONCE
519567762 RCS BAYONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 23 mai,
A 18 heures,

Monsieur Vincent THILLEROT, demeurant 116 Chemin de Pouyanne, 64990 LAHONCE,
Associé unique de la société 911,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Vincent THILLEROT, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Rectification erreur matérielle dans l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

[...]

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique rappelle que par décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a constaté une erreur matérielle dans sa deuxième décision en date du 30 juin 2022 et qu'ainsi il fallait comprendre pour l'affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 698 543,29 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	698 543,69 euros
A la "réserve spéciale" au titre de l'article 238 bis du Code Général des Impôts	4 070,00 euros
Solde	694 473,69euros
A titre de dividende global à l'associé unique	142 857,00 euros
Soit 0,14 euros par action	
Le solde	
En totalité au compte "autres réserves"	551 616,69 euros

 1

Qui s'élève ainsi à 1 127 187,27 euros.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 305 977,28 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	305 977,28 euros
A la " réserve spéciale " au titre de l'article 238 bis du Code Général des Impôts	4 070,00 euros
Solde	
A titre de dividende global à l'associé unique	301 907,28 euros
Soit 0,09 euros par action	85 715,00 euros

Le solde	
En totalité au compte " autres réserves "	216 192,28 euros
Qui s'élève ainsi à 1 200 519,55 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 228 572,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est à signaler que lors de l'exercice écoulé il a été procédé également à des distributions de réserves pour un montant total de 142 857,00 euros.

Distribution de réserves 05/01/2022

- Dividende global distribué :	142 857,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	142 857,00 €

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30/06/2022

- Dividende global distribué :	86 000,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	86 000,00 €

Distribution de réserves 21/10/2021

- Dividende global distribué :	86 000,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	86 000,00 €

Distribution de réserves 30/06/2021

- Dividende global distribué :	43 000,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	43 000,00 €

Distribution de réserves 29/03/2021

- Dividende global distribué :	43 000,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	43 000,00 €

Distribution de réserves 11/12/2020

- Dividende global distribué :	71 500,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	71 500,00 €

Distribution de réserves 21/04/2020

- Dividende global distribué :	71 500,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	71 500,00 €

Distribution de réserves 12/09/2019

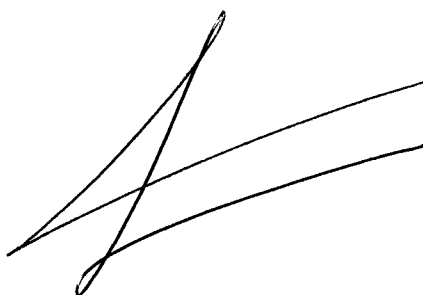
- Dividende global distribué :	21 400,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	21 400,00 €

QUATRIEME DÉCISION

[...]

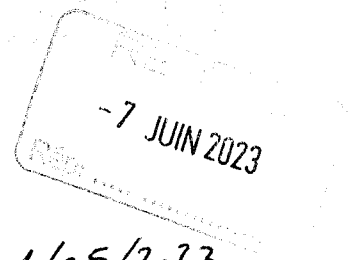
De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

M. Vincent THILLEROT



Sogeca

Expertise comptable
Ressources humaines
Conseil
Legal
Audit



BORDEREAU D'ENVOI

Le 31/05/2023

DESTINATAIRE : GTC de Bayonne

Nous vous prions de trouver ci-joint

Dépôt des comptes de la SAS gll

Merci de bien vouloir prélever sur le compte de
Sogeca Biarritz

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, Monsieur
nos sentiments distingués.

NOM DE L'EXPÉDITEUR : Maître Elisabeth - Pôle Juridique

www.sogeca.com

62, Av. du 6 mai 1945 64101 BAYONNE Cedex 05 59 42 26 55	20, Av. du Saboteur 64200 BIARRITZ 05 59 41 61 41	1 et 2, Bd du Dr. Jung 40130 CAPBRETON 05 58 49 26 65	24, Bd Carnot 40100 DAX 05 58 56 27 26	15, Rte de l'Arberouse 64240 HASPARREN 05 59 29 11 15	Centre Entreprise Joncaux 64700 HENDAYE 05 59 20 16 46	9, Rue de la ferme Dail Baïta 64500 SAINT JEAN DE LUZ 05 59 51 87 00
--	---	---	--	---	--	--

sogeca

Expertise comptable
Ressources humaines
Conseil
Legal
Audit

19 JUIN 2023

BORDEREAU D'ENVOI

Le 13/06/2023

DESTINATAIRE: GTC de Bayonne

Nous vous prions de trouver ci-joint

Dépôt des comptes de la SASU 911

Merci de bien vouloir prélever sur le
compte de Sogeca Biarritz

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame - Monsieur
nos sentiments distingués.

NOM DE L'EXPÉDITEUR: Maître Elisabeth - Pôle Juridique

www.sogeca.com

→ 62, Av. du 8 mai 1945 64101 BAYONNE Cedex ☎ 05 59 42 26 55	→ 20, Av. du Sabaou 64200 BIARRITZ ☎ 05 59 41 61 41	→ 1 et 3, Bd du Dr Junqua 40130 CAPBRETON ☎ 05 58 49 26 65	→ 24, Bd Carnot 40100 DAX ☎ 05 58 56 27 26	→ 15, Rte de l'Arberoue 64240 HASPARREN ☎ 05 59 29 11 15	→ Centre Entreprise Joncaux 64700 HENDAYE ☎ 05 59 20 16 46	→ 9, Rue de la ferme Dail Baitza 64500 SAINT JEAN DE LUZ ☎ 05 59 51 87 00
--	---	--	--	--	--	---